

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	9
Présents :	7
Absents :	3
Procurations :	2
Date de la convocation : 13 février 2026	

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'Estoublon s'est réuni dans la salle AUBERT-MENY Michelle au Presbytère d'Estoublon, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence du Maire, Madame Carole TOUSSAINT.

Présents : C. TOUSSAINT, E. CARDOSO-SOARES, P.M GRANDJEAN, P. RIQUIER, V. LAFOND, C. BECQUET.

Absents : J. MOGAIN, A. BARTOLINI-ALBOUCHI, P. MONTAGARD

Procurations : P. MONTAGARD à C. TOUSSAINT, J. MOGAIN à P. RIQUIER

Secrétaire de séance : P. RIQUIER.

Ouverture du Conseil Municipal : 19.00

Délibération n° 2026.01 examinée le 19 février 2026 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025 :

Pas de remarques

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.02 examinée le 19 février 2026 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.03 examinée le 19 février 2026 – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026.

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.04 examinée le 19 février 2026 - Adhésion à l'avenant n°2 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) (2024-2026).

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.05 examinée le 19 février 2026 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.06 examinée le 19 février 2026 – Convention d'occupation temporaire entre l'Office National des Forêts et la Commune d'Estoublon.

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.07 examinée le 19 février 2026 – Renouvellement de l'adhésion au syndicat intercommunal de la fourrière-refuge de Vallongues.

Montant : 871,20 €

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.08 examinée le 19 février 2026 - Renouvellement de l'adhésion Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

Montant : 169,40€

Approuvée à l'UNANIMITE.

Délibération n° 2026.09 examinée le 19 février 2026 – Demande de subventions :

ASC Estoublon : 1000€

Amicale des Pompiers de Mézel : 150€

Office Central de la Coopération à l'Ecole des Alpes de Haute Provence (bénéficiaire Ecole de la Voie Romaine) : 450€

Restos du Cœur : 200€

Approuvée à l'UNANIMITE.

Dates à retenir :

15 mars 2026 : 1^{er} tour des élections municipales

Clôture du Conseil Municipal : 19h10.